

SEANCE DU COMITÉ DU 21 OCTOBRE 2019

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Par lettre du sept octobre deux mille dix-neuf, les membres du Comité d'Administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France ont été régulièrement et individuellement convoqués pour le lundi quatorze octobre deux mille dix-neuf, par le Président du Syndicat, au Centre de Conférences CAPITAL 8 - 32, rue de Monceau à Paris 8^{ème}. Le nombre de participants dénombré atteignant quatre vingt, la réunion a été ajournée pour défaut de quorum.

Une seconde convocation a eu lieu le quinze octobre deux mille dix-neuf pour le lundi vingt et un octobre à quinze heures.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt et un octobre à quinze heures, les membres du Comité d'Administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis sans condition de quorum au nombre de dix-huit présents au siège du Sigeif - 64 bis, rue de Monceau à Paris 8^{ème}, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet.

Quatorze délégués ont donné délégation de vote.

La séance est déclarée ouverte à 15 heures.

À l'unanimité, Mme Béatrice Belliard, déléguée titulaire de Boulogne-Billancourt est désignée comme secrétaire de séance.

Le Comité,

- **a approuvé** le procès-verbal de la séance du Comité du 1^{er} juillet 2019 ;
- **a approuvé**, à l'unanimité, le budget supplémentaire de l'exercice 2019 ;
- **a approuvé**, à l'unanimité, le versement aux communes adhérentes à la compétence électricité de la redevance R2 pour l'année 2019 ;
- **a approuvé**, à l'unanimité, la convention particulière pour la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sur le territoire des communes ayant transféré leur compétence IRVE ;
- **a approuvé**, à l'unanimité, la convention constitutive du groupement de commandes de levés topographiques et de géodétection de réseaux ;
- **a approuvé**, à l'unanimité, la convention d'échange de données « métier » entre le Sigeif et l'association Syncom. Pour le Sigeif, le portail cartographique de Syncom permet notamment de mutualiser les cartes des réseaux de distribution d'électricité et les données propres aux bornes de recharge pour véhicules électriques ;

- **a approuvé**, à l'unanimité, la convention d'utilisation d'appuis du réseau de distribution publique de l'électricité entre le Sigeif, Enedis et la commune de Gagny pour l'installation et l'exploitation d'équipements tiers sur la commune ;
- **a approuvé**, à l'unanimité, la convention de restitution de terrain entre la commune du Blanc-Mesnil, Enedis et le Sigeif ; situé à l'intérieur de l'emprise d'un projet immobilier de construction de logements, le terrain doit cesser d'être affecté au service public de la distribution d'électricité ;
- **a approuvé**, à l'unanimité, la cession à la SEML Sigeif Mobilités de la station d'avitaillement en gaz naturel pour véhicules de Bonneuil-sur-Marne, au prix hors taxes de 1 078 520,00 euros et à autoriser le président du Sigeif à authentifier l'acte de cession ;
- **a approuvé**, à l'unanimité, la délibération accordant au Sigeif sa garantie d'emprunt sous forme d'un cautionnement solidaire à la SEML Sigeif Mobilités à hauteur de 25 %, de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 800 000,00 euros souscrit par la SEML auprès de l'établissement bancaire la Banque Postale ;
- **a approuvé**, à l'unanimité, la prise de participation de la SEML Sigeif Mobilités au capital de la société par actions simplifiée ayant pour objet la réalisation d'une station GNV-bioGNV sur la commune du Coudray-Montceaux pour un montant maximum de 50 000,00 euros ;
- **a élu**, au premier tour de scrutin, Monsieur **Bernard Chappellier**, délégué titulaire du Kremlin-Bicêtre (94), en tant que mandataire représentant le Sigeif au sein du conseil d'administration de la SEML Sigeif Mobilités, en remplacement de Mme Évrard, déléguée titulaire de Bonneuil-sur-Marne,

Inscrits : 185

Votants : 18

Représentés : 14

Blancs et nuls : 0

Exprimés : 32

Majorité absolue : 17

A obtenu : 32 voix

- **a élu**, au premier tour de scrutin, Monsieur **Michel Adam**, délégué titulaire de Dugny (93), en tant que mandataire représentant le Sigeif au sein du conseil d'administration de la SEML Sigeif Mobilités, en remplacement de M. Caron, ex-délégué titulaire d'Enghien-les-Bains,

Inscrits : 185

Votants : 18

Représentés : 14

Blancs et nuls : 0

Exprimés : 32

Majorité absolue : 17

A obtenu : 32 voix

M. Patrick Leroy (Rungis) : 0 voix

M. Éric Schindler (Neuilly-sur-Seine) : 0 voix

- **a approuvé**, à l'unanimité, la charte de partenariat avec l'AREC Île-de-France assortie du versement d'une participation annuelle de 1500,00 euros définie par le barème correspondant aux syndicats d'énergie ;
- **a approuvé**, à l'unanimité, l'organigramme général des services du Syndicat qui a fait l'objet d'un avis favorable du Comité technique placé auprès du Centre de gestion de la petite couronne en date du 10 septembre 2019 ;
- **a approuvé**, à l'unanimité, les modifications apportées au tableau des effectifs du Syndicat, à compter du 1^{er} novembre 2019 :
 - la modification de la nature des fonctions et du niveau de recrutement relatifs à l'emploi fonctionnel de directeur général adjoint créé par délibération n° 17-14 du 26 juin 2017,
 - la création d'un emploi d'attaché territorial pour la gestion administrative des groupements de commandes gaz et efficacité énergétique ;
- **a approuvé**, à l'unanimité, la création, à compter du 1^{er} novembre 2019, d'un emploi non permanent à temps non complet à raison de neuf heures par semaine dans le grade d'attaché territorial pour procéder à la réécriture du livre sur l'histoire du Sigeif ;
- **a approuvé**, à l'unanimité, l'autorisation de recruter des contractuels pour procéder au remplacement des personnels absents pour longue maladie ou faisant valoir leur droit à congés stockés sur un compte épargne temps (maternité, départ en retraite...etc) ;
- **a été informé** du compte rendu des décisions prises par le président du Sigeif, depuis la date du dernier Comité d'administration, en vertu de sa délégation ;
- **a approuvé**, à l'unanimité, la convention relative à l'attribution d'une subvention de 20 605,00 euros à l'association «Codegaz» au titre de la coopération décentralisée pour son programme de construction de biodigesteurs dans la région de Fianarantsoa à Madagascar ;
- **a approuvé**, à l'unanimité, la convention relative à l'attribution d'une subvention de 20 000,00 euros à l'association « SEVES» au titre de la coopération décentralisée pour son programme de professionnalisation de l'exploitation et de pompage solaire à Bégambian au Tchad ;
- **a approuvé**, à l'unanimité, la convocation de la commission consultative des services publics locaux à la date du 23 octobre 2019 à l'effet d'émettre un avis sur un projet de concession sous forme de délégation de service public ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close à 15 h 45.

Affiché le 21 octobre 2019,
Le Président du Syndicat,



JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville